Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1425

Artikel: A nous les "consultori"

Autor: Fischer, Claire

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284849

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A NOUS LES «CONSUL TORI»

La loi fédérale, entrée en vigueur il y a deux ans, prévoit la possibilité d'allouer des aides financières à des projets qui informent et conseillent les femmes dans la vie professionnelle en général et en cas de réinsertion. Au Tessin, comme dans beaucoup d'autres cantons, le travail féminin est souvent synonyme de bas salaires et de précarité. Le taux d'activité des femmes est plus bas que dans le reste de la Suisse, mais pas le taux de chômage. La segmentation du monde du travail entre professions «féminines» et «masculines» y est particulièrement marquée.

Dans ces conditions, il y a du pain sur la planche et des projets éclosent, provenant de différents milieux: associations féminines, syndicats, groupes divers. Les projets de «Consultori», c'est-à-dire de «centres de consultation», ont retenu notre attention.

Le «Consultorio giuridico Donna e lavoro» (centre de conseil juridique femmes et travail) est l'enfant de la Fédération tessinoise des sociétés féminines. Il a ouvert ses portes il y a environ une année avec un budget assuré pour une année. Quelques heures par semaine, une avocate est à la disposition des femmes qui veulent connaître leurs droits, qui rencontrent des problèmes dans le cadre de leur activité professionnelle, ou qui s'estiment lésées notamment en ce qui concerne le salaire. La plupart des cas concerne des licenciements abusifs dont sont victimes des femmes enceintes, des femmes qui s'absenteraient trop souvent pour s'occuper de leurs enfants ou alors des licenciements légaux mais injustes concernant des femmes au terme du congé maternité ou de la période pendant laquelle elles ne peuvent être licenciées.

Ce service a rencontré de l'intérêt dès son ouverture; souvent, pourtant, ce qui pousse les femmes à consulter, c'est de ne pas savoir où s'adresser et de trouver dans ce centre quelqu'un de compétent qui pourra leur donner un conseil juridique, généralement à la suite d'une séparation ou en prévision d'un divorce. Dans ce cas, la permanente Liliana Pezzoli-Bezzola ne laisse pas tomber les femmes qui l'interpellent mais essaie de les diriger vers la bonne adresse, autre service, avocat de confiance, etc...

L'association Dialogare-Incontri a également obtenu une aide de la Confédération pour l'ouverture du Sportello Donna (littéralement le guichet femme) ainsi que de celle de la fédération des associations féminines et des milieux économiques féminins. Sportello Donna fonctionne depuis un peu plus d'une année et demie et a permis à 150 femmes de trouver une oreille attentive, aide et soutien au cours d'un ou deux entretiens, rarement davantage: en effet, les formatrices déblaient le terrain avec la femme qui consulte pour, si nécessaire, la diriger ailleurs. Cette fois-ci, il s'agit d'aborder le travail sous l'angle de la formation, de l'orientation ou de la réorientation et de la réinsertion professionnelle. Les usagères sont des femmes confrontées à des problèmes de formation, de travail et d'orientation professionnelle. Les raisons qui les amènent à consulter sont nombreuses: le chômage, le désir de renouer avec le monde du travail, la précarité d'un emploi et la volonté de trouver une voie plus sûre, un divorce et la nécessité d'acquérir son indépendance financière.

Les responsables estiment que le Sportello Donna répond bien au besoin des femmes d'être écoutées et soutenues dans un environnement neutre et protégé et jugent positivement cette première phase du projet qu'elles espèrent poursuivre jusqu'en juin 2000.

«La consulenza donne» s'est également ouverte récemment. Ses promotrices, le groupe «femmes» du Syndicat des services publics (SSP-VPOD), ont demandé une subvention à la Confédération qui leur a été refusée à deux reprises. Dommage, d'autant plus qu'elle est également présente dans le Sopraceneri, à Bellinzona et à Locarno.

Cette structure s'adresse avant tout aux employées de l'administration et du secteur hospitalier et paraétatique (maisons de retraite). Son champ d'action recouvre l'aspect juridique et celui de la formation. Les problèmes rencontrés? Des femmes, notamment des enseignantes, à qui on refuse une diminution de leur temps de travail après une naissance et à qui reste le choix entre continuer à assumer un emploi à plein temps ou partir; des jeunes mères qui voudraient allaiter, mais qui ne le peuvent pas, parce que la loi prévoit le droit d'allaiter pendant les heures de travail, sans prévoir la rétribution de ces heures qu'il faut alors récupérer ou soustraire du salaire; un cas de harcèlement sexuel qui s'est transformé en plusieurs cas de mobbing, ainsi que plusieurs cas qui relèvent directement de la loi sur l'égalité où la travailleuse se voit refuser une promotion par ailleurs justifiée.

La question que l'on peut se poser est la suivante: comment être efficace, être présente dans tous les champs de la vie quotidienne sans créer de doublons? En guise de réponse, une bonne nouvelle de dernière minute: deux des «consultori» ont leur siège à la même adresse.

Claire Fischer

Consultorio giuridico Donna e lavoro, Via Foletti 23 6900 Lugano, consultation sur rendez-vous, tél. 079 / 240 40 13

Sportello Donna; Consultorio de l'association «Dialogare-Incontri»; Via Foletti 23, 6900 Lugano, tél. 091 / 967 61 51; www.dialogare.ch/

Consulenza donne VPOD, Via Magoria 6a à Bellinzona (tél. 826 12 78), Via Castelrotto à Locarno et Via S. Gottardo à Lugano (911 69 30).